

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 30 janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents : M. ROSE, Mmes DAGONAT, LEGRAND, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, MM JEANNEAU, DOLIN, Mme PORCHERON, BOZIER, GALLET, DAVIAUD, ANDRODIAS, NEUVY, VIAUD E., CHARRIER, KRZYZELEWSKI, COMPAIN, Mme BOURRY, MM. MARTIN, GOURMELON, GERMANEAU, PREHER, ARGENTON, MELON, RENARD, MADEJ, Mme PARADOT, MM. GUILLOT, PERAULT, Mme MAYTRAUD, M. COLIN, BLANCHARD, Mme DALLAY, BOUTELOUP, Mmes GAYOT, ABREU, COURAULT, NOEL, TABUTEAU N., SOUBRY, MM. BOIRON, de CREMIERS, SIROT, CIROT, HUGUENAUD, Mme JEAN, MM. PORTE, DIOT, BREGEARD, ROUSSE, LASNIER, ROYER, COSTET, JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, M. PACREAU, Mme COUV RAT, MM. VIAUD C., GANACHAUD, TABUTEAU A., Mme GALBOIS

Pouvoirs : MM. JASPART à M. BOZIER, Mme BRUGIER-THOREAU à Mme TABUTEAU N., Mme BUSSAC-GARCIA à M. MELON, M. FAROUX à Mme LAGRANGE, M. BOULOUX à M. COLIN, M. FRUCHON à M. DAVIAUD,

Excusés : MM. BATLLE, TABUTEAU JP, DENIS, Mme ABAUX,

Assistaient également : MM. BODIN, BOBIN, NIQUET, Mmes GUILLEMIN, CHEGARAY, RÉMBLIER, MM. MONCEL, COLIN, QUIEVREUX, HARENT, Mmes LEAUTHAUD, BOYER, FOUSSEREAU, MARTINEAU

Sont désignés secrétaires de séance : Jackie PERAULT, Sylviane SOUBRY

Date de convocation : le 23 janvier 2018	Nombre de délégués en exercice : 77
Date d'affichage : le 1 ^{er} février 2018	Nombre de délégués présents : 64
	Nombre de votants : 70

**CC/2018-35 : ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
MANDAT AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE POUR L'ASSISTANCE**

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 (article 188) fixant les grandes orientations de la transition énergétique en France, et prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

AR PREFECTURE

086-200070043-20180130-FM_CC_2018_35B-DE
Regu le 01/02/2018

de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

Vu l'article L-229-26 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET,

Vu la possibilité offerte au Syndicat ENERGIES VIENNE, par la loi sur la transition énergétique, au travers de la Commission Consultative Paritaire, d'accompagner un ou plusieurs EPCI qui en sont membres, dans l'élaboration de leur PCAET,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes de Vienne et Gartempe au Syndicat ENERGIES VIENNE par délibération en date du 28 septembre 2017, conformément à l'article 1 des Statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu l'approbation par le Comité Syndical ENERGIES VIENNE du 12 décembre 2017 de la mission d'accompagnement des EPCI adhérents, souhaitant s'engager dans la démarche d'élaboration de leur PCAET notamment par la mise en œuvre, la restitution et le financement de la phase 1 «Diagnostic territorial», la mise en œuvre des phases 2 (Stratégie Territoriale), 3 (Programme d'actions) et 4 (Suivi et évaluation), incluant la rédaction d'un Cahier des Charges Techniques en vue de retenir un cabinet compétent en la matière ;

Considérant que la transition énergétique est une opportunité pour notre territoire, en termes d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique, et de qualité de vie,

Considérant le caractère novateur et incitatif de la démarche mutualisée retenue par le Syndicat ENERGIES VIENNE, et l'intérêt pour notre collectivité de s'y associer,

La Commission environnement, GEMAPI, transition énergétique en date du 24 janvier 2018 a donné un avis favorable,

La Présidente sollicite les candidatures pour deux représentants de la CCVG pour piloter et mettre en œuvre la politique énergie climat territoriale sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Les référents techniques, chargés de mission « PCAET » sont Olivier COLIN et Didier LEJEUNE.

William BOIRON et Gisèle JEAN sont candidats.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (quatre contres, huit abstentions) :

- de s'engager dans la réalisation d'un plan climat-air-énergie territorial, en s'associant à la démarche d'accompagnement à l'élaboration de PCAET, initiée par le Syndicat ENERGIES VIENNE ;
- de mandater le Syndicat ENERGIES VIENNE pour piloter les échanges avec les différents acteurs sur la phase 1 « Diagnostic territorial », et assister notre EPCI dans la mise en œuvre des phases 2 (Stratégie Territoriale), 3 (Programme

AR PREFECTURE

086-200070043-20180130-FM_CC_2018_35B-DE
Regu le 01/02/2018

- d'actions) et 4 (Suivi et évaluation), incluant la rédaction d'un Cahier des Charges Techniques en vue de retenir un cabinet compétent en la matière ;
- d'élire William BOIRON et Gisèle JEAN afin de représenter la CCVG au PCAET
 - d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer toute convention, et ses avenants éventuels, relatifs à l'assistance à l'élaboration du PCAET ;

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an que dessus

Présidente de la CCVG
Annie LAGRANGE



AR PREFECTURE

086-200070043-20180130-FM_CC_2018_35B-DE
Regu le 01/02/2018